

# Marchés

---

7

## 7.1 Le poids économique de l'alcool

---

Christophe Palle

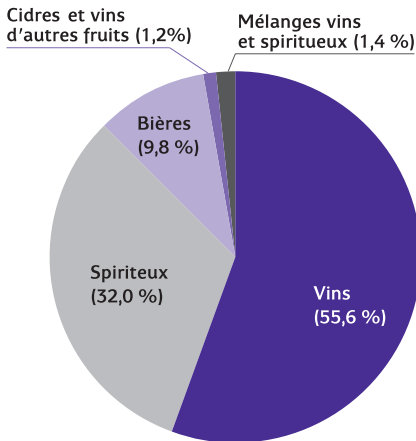
La France est un pays de tradition viticole : malgré une chute importante du volume de vin consommé au cours des cinquante dernières années, elle reste en 2011 le plus grand consommateur mondial (46 litres par habitant) et le premier producteur, juste devant l'Italie [191]. La bière, historiquement circonscrite aux régions du Nord et de l'Est, occupe une place beaucoup plus modeste chez les Français. Avec environ 30 litres annuels par habitant, ceux-ci se classent en 2010 parmi les peuples les moins amateurs de bière au sein de l'Union européenne [30]. La France ne fait pas non plus partie des pays les plus consommateurs de spiritueux. Cette catégorie, qui comprend l'ensemble des boissons alcoolisées issues d'une distillation (pastis, cognac, armagnac, crèmes, liqueurs et eaux-de-vie de fruits, whisky, vodka, tequila, etc.), est apparue plus tardivement dans l'histoire. Aux alcools anisés, très prisés depuis le XIX<sup>e</sup> siècle (absinthe, interdite en 1914, remplacée par le pastis en 1920), les Français préfèrent de plus en plus le whisky : il atteint 38,6 % de part de marché en 2011 contre 27,7 % pour les anisés [98].

Depuis un demi-siècle, le secteur économique de l'alcool doit composer avec une tendance de fond à la baisse de la consommation de boissons alcoolisées, liée presque exclusivement à la diminution de celle du vin (voir chapitre 9.1).

## VINS : VOLUME EN DIMINUTION MAIS PRIX PLUS ÉLEVÉS

La dépense des ménages pour leurs achats de boissons alcoolisées s'élève à 16,7 milliards d'euros en 2011, dont 9,3 milliards d'euros pour les vins, 5,1 milliards pour les spiritueux, 1,8 milliard pour les bières et 440 millions d'euros pour les cidres et autres produits alcoolisés obtenus par fermentation [121]. Cette dépense représente 1,1 % de la consommation des ménages. En euros constants, elle a légèrement diminué entre 2005 et 2011 (- 0,8 %), avec une baisse marquée pour les bières (- 11 %), très faible pour les spiritueux (- 0,9 %), et une légère augmentation pour les vins (+ 1,8 %, dont + 13 % pour les champagnes et mousseux) [121]. Pour ces derniers, l'augmentation des prix a compensé la baisse des volumes consommés sur cette période. En effet, la consommation des Français se porte de plus en plus sur les vins de meilleure qualité dont les prix, poussés par la demande étrangère, sont en hausse. Dans le cas des spiritueux, à l'inverse, les volumes ont plutôt tendance à augmenter, alors que les prix baissent. Pour les bières, les prix stagnent et les volumes diminuent (graphique 1).

Graphique 1 - Répartition suivant les types d'alcool de la dépense des ménages en boissons alcoolisées en 2011 (en %)



## L'ALCOOL : UN PRODUIT D'EXPORTATION

Les exportations françaises d'alcool représentent 11,4 milliards d'euros en 2011, dont 7,2 milliards pour les vins et 4 milliards pour les spiritueux. Les exportations de bières totalisent un chiffre d'affaires bien plus modeste, 271 millions d'euros, au demeurant inférieur aux montants importés [83]. Les importations d'alcool sont globalement bien inférieures aux exportations : elles s'élèvent à 2,4 milliards d'euros en 2011, dont 1,2 milliard de spiritueux, 620 millions en vins et 460 millions de bières [83]. Le poids économique de la filière alcool peut également s'apprécier par le nombre d'emplois qu'elle génère. En la matière, on ne dispose, souvent, que des données fournies par les producteurs, dont l'évaluation est mal connue et difficile à vérifier. En ce qui concerne la filière vitivinicole, le chiffre avancé par les syndicats professionnels et le ministère de l'Agriculture est de 250 000 emplois directs, dont 142 000 dans la viticulture et près de 70 000 dans la distribution et la vente du vin (emplois dans les coopératives viticoles, le courtage et le négoce, la grande distribution et chez les cavistes, etc.). Le nombre d'emplois indirects est évalué à 300 000 (tonnelage, chaudronnerie, verre, logistique, etc.). En ce qui concerne la bière, l'Association des brasseurs de France revendique un peu plus de 71 000 emplois, dont 6 000 emplois directs. La Fédération française des spiritueux indique de son côté 100 000 emplois générés dans cette branche.

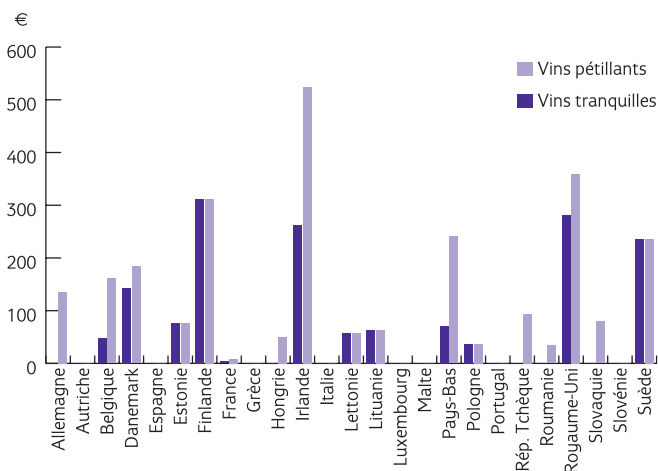
## DES NIVEAUX DE TAXATION DIFFÉRENTS SELON LES PRODUITS

La consommation d'alcool est aussi à l'origine de recettes fiscales pour l'État et la Sécurité sociale, par le biais de la TVA (comme pour n'importe quel bien de consommation), mais également grâce aux droits sur les volumes consommés. Sur les 16,7 milliards d'euros de dépenses des ménages pour les boissons alcoolisées en 2011, le montant des droits indirects perçus sur l'alcool (hors TVA) s'élève à 3,2 milliards d'euros [55]. La consommation de spiritueux est à l'origine de 82 % des recettes fiscales sur les alcools. Les bières représentent 11 % des recettes, les vins 4 % et les produits intermédiaires 3 %. Cette répartition est très différente de celle des volumes consommés exprimés en équivalent alcool pur (22 % de spiritueux, 17 % de bières et 58 % de vins). Ainsi, fin 2012, un litre d'alcool pur supporte une taxe d'environ 22 euros s'il est consommé sous forme de spiritueux, de 7,2 euros sous forme de bière et de 37 centimes si c'est du vin. Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, les taxes sur les spiritueux ont été augmentées : les droits d'accise sont passés de 1 514 euros à 1 660 euros par hl d'alcool

pur et la cotisation sociale sur les boissons alcooliques, qui était en 2011 de 1,6 euro par litre de boisson alcoolisée d'un titrage supérieur ou égal à 25°, a été fixée à 533 euros par hl d'alcool pur. Les droits indirects étant soumis à TVA, l'augmentation totale des taxes est d'environ 1 euro pour une bouteille d'alcool de 75 cl contenant 40° d'alcool pur. Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, c'est la bière qui a vu sa fiscalité s'alourdir de 160 %, ce qui devrait se traduire par une augmentation de 5 centimes d'euros pour un demi contenant 25 cl de bière titrant 4,5°. L'augmentation des taxes sera moitié moindre, en pourcentage, pour les petites brasseries dont la production n'excède pas 200 000 hl.

La disparité de taxation selon les alcools n'est pas propre à la France (graphique 2). La plupart des pays européens producteurs de vins a fixé un taux d'imposition quasi nul, voire nul (Italie, Espagne) pour cette catégorie d'alcool, la taxation étant à l'inverse assez élevée dans les pays qui n'en produisent pas. Les taxes relatives aux spiritueux et à la bière sont beaucoup plus élevées dans le nord que dans le sud de l'Union européenne. Les pays dernièrement intégrés à l'UE, principalement d'Europe orientale, ont quant à eux fait le choix d'une faible taxation pour les spiritueux et de niveaux supérieurs à ceux pratiqués en France pour les vins et la bière.

Graphique 2 - Montant en euros des droits d'accise sur les vins tranquilles et les vins pétillants par hl de vin au 1<sup>er</sup> janvier 2012



Source : European Commission, Directorate general taxation and customs union, Indirect Taxation and Tax administration, Environment and other indirect taxes

Les recettes fiscales perçues sur la consommation de vin ont baissé de 10 % entre 2000 et 2011, alors que celles sur les spiritueux ont augmenté d'un peu plus de 10 %. Celles sur la bière, plus fluctuantes, se situent en 2011 au même niveau qu'en 2000. Toutefois, si on tient compte de l'inflation, les recettes ont en fait globalement baissé entre 2000 et 2011. Depuis 2009, les tarifs sont chaque année corrigés de l'inflation, ce qui permet de maintenir les recettes par volume d'alcool à une valeur constante en termes réels.

La notion de « chiffre d'affaires », qui correspond aux montants des ventes réalisées par une ou plusieurs entreprises, est souvent aussi utilisée pour déterminer l'importance économique d'un secteur. Le chiffre d'affaires peut être exprimé toutes taxes comprises, et dans ce cas, il est égal aux dépenses des ménages indiquées ci-dessus, auxquelles il faut ajouter le montant des exportations, soit un total de 28,12 milliards d'euros en 2011.

On peut également s'intéresser au chiffre d'affaires qui revient aux entreprises une fois déduits la TVA et les droits indirects (tableau 1). Sur les 16,67 milliards d'euros dépensés par les ménages pour les boissons, la TVA perçue sur les boissons alcoolisées représente 2,7 milliards d'euros. Une fois déduits les droits d'accise sur les alcools, le chiffre d'affaires des boissons alcoolisées vendues sur le marché intérieur représente 10,7 milliards d'euros. À ce montant, il faut rajouter le chiffre d'affaires

Tableau 1 - Chiffre d'affaires, droits de consommation, taxe sur la valeur ajoutée et exportations du secteur des boissons alcoolisées (en milliards d'euros)

	Chiffre d'affaires intérieur (hors droits de consommation et hors TVA)	Droits de consommation	Taxe sur la valeur ajoutée	Chiffre d'affaires à l'exportation	Chiffre d'affaires total (hors droits de consommation et hors TVA)
Spiritueux	1,61	2,65	0,84	3,94	5,55
Vins de raisin	7,64	0,12	1,52	7,18	14,81
Bières	1,17	0,38	0,30	0,27	1,45
Autres*	0,27	0,10	0,07	0,06	0,34
Total	10,70	3,24	2,73	11,45	22,15

\* Les nomenclatures n'étant pas strictement identiques pour les différentes composantes de cette catégorie suivant le type de grandeur indiqué, les données pour cette catégorie sont plus approximatives, imprécision dont les répercussions sont très marginales sur la répartition des montants pour les trois principales catégories, spiritueux, vins et bières.

Source : Calculs OFDT à partir des données de l'INSEE et de la Direction générale des douanes et des droits indirects

à l'export, soit un montant sensiblement égal aux ventes domestiques de 11,4 milliards d'euros, qui n'est soumis ni à la TVA française, ni aux droits indirects perçus en France. Le chiffre d'affaires total du secteur des boissons alcoolisées (hors droits de consommation et hors TVA) s'élève en 2011 à un peu plus de 22 milliards d'euros.

## 7.2 Le marché du tabac

Aurélie Lermenier

En France, bien que le tabac soit en vente libre (sauf aux mineurs), sa fabrication et son commerce sont très contrôlés par l'État. Les buralistes (préposés pour cette fonction de l'administration des Douanes) ont le monopole de la vente au détail des produits du tabac. Ils sont environ 27 000 en 2012. Les différents changements survenus depuis 2003-2004 en matière de fiscalité et leurs conséquences sur les ventes de tabac sont exposés ici, en particulier l'augmentation des prix, devenue un instrument majeur de lutte contre le tabagisme. Les conséquences de ces mesures sur la consommation sont décrites ultérieurement (voir chapitre 9.10). Avec les hausses de prix répétées depuis le début des années 2000, le développement d'approvisionnements en dehors du réseau buraliste apparaît évident. Par ailleurs, la cigarette électronique, qui ne contient pas de tabac mais peut délivrer de la nicotine, semble connaître un certain succès depuis deux ans : début 2013, les fabricants avancent le chiffre de 500 000 usagers actuels (voir encadré dans chapitre 9.10).

### **DES HAUSSES DE PRIX FRÉQUENTES MAIS DES VENTES ASSEZ STABLES**

En janvier 2004, le taux moyen de taxation des cigarettes est porté à 80 % (du prix de vente du paquet de la classe la plus vendue), contre 79 % en 2003 et 76 % auparavant. Par conséquent, le prix du paquet de cigarettes de la classe la plus vendue est passé de 3,60 euros en décembre 2002 à 5 euros en janvier 2004 et les ventes ont subi un véritable décrochage (- 32 %). Cette importante augmentation des prix pour une hausse de la fiscalité qui paraît réduite s'explique par la répartition de la taxe spécifique et de la taxe proportionnelle, la première ayant été fortement augmentée en 2003-2004, agissant sur les prix, même les plus bas. En



raison du gel des hausses fiscales décidé par le gouvernement en 2003, la fiscalité des produits du tabac n'a connu changement depuis 2004. Néanmoins, le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 prévoit que le niveau de taxes sur les cigarettes augmente en juillet 2013, se répercutant sur les prix, avec une augmentation accrue pour le tabac à rouler, afin de rendre ce dernier moins attrayant par rapport aux cigarettes. Par ailleurs, la modification de la structure des taxes (part spécifique et part proportionnelle, aussi appelée *ad valorem*) permettra de rehausser le prix des cigarettes les moins chères.

Des hausses de prix, de l'ordre de 6 % à chaque fois, sont intervenues en août 2007, novembre 2009 et 2010, et en octobre 2011 et 2012. Elles ont été demandées par les industriels du tabac et entérinées par le ministère du Budget. Mais ces augmentations n'ont eu presque aucun impact sur les ventes, qui sont restées stables depuis 2005, aux alentours de 65 000 t de tabac, dont 55 000 de cigarettes. Néanmoins, en 2012, le marché du tabac connaît sa plus forte baisse depuis 2005 (- 3,4 % des ventes), certainement liée au passage du prix des paquets de cigarettes à plus de 6 euros, voire 6,50 euros. Les fortes hausses de prix de 2003-2004 ont initié un report des consommateurs de cigarettes vers le tabac à rouler, qui se confirme depuis : les ventes ont progressé de 18 % entre 2007 et 2012 et la part de marché approche pour la première fois 14 %. Ceci s'explique par le fait qu'il reste toujours meilleur marché que les cigarettes, malgré des hausses de prix souvent plus fortes [158]. Les cigares et cigarillos, pourtant beaucoup moins taxés que les cigarettes et le tabac à rouler (44 % contre respectivement 80 % et 75 %) [6], voient leurs ventes diminuer de 1,4 % en 2012 (atteignant près de 1,5 milliard d'unités), une tendance observable depuis le milieu des années 2000. Quant aux ventes de tabacs dits traditionnels (tabac à mâcher ou à priser), elles s'élèvent à 321 t en 2012, soit une baisse de 1,1 % par rapport à 2011 [145].

Tableau 1 - Ventes de tabac, chiffre d'affaires et recettes fiscales, 2012

	Ventes totales	dont cigarettes	Tabacs à rouler	CA total	Recettes fiscales
2012	62 133 t	51 456 t	8 489 t	17,9 Mds, €	14 Mds €
Évolution 2011-2012	- 3,4 %	- 4,9 %	+ 6,4 %	+ 2,3 %	+ 1,8 %

Légende : CA = chiffre d'affaires ; t = tonnes ; Mds € = milliards d'euros

Sources : Ventes de tabac (Altadis) ; DGDDI

En 2012, malgré la baisse globale des ventes, le chiffre d'affaires (CA) généré augmente (+ 2,3 %), dans la continuité des cinq dernières années. La baisse des ventes de cigarettes est compensée par les hausses des prix répétées et l'augmentation des ventes de tabac à rouler, dont le chiffre d'affaires a progressé de 16,9 % par rapport à 2011 (tableau 1).

En 2012, 8,6 % du CA sont revenus aux buralistes, 13 % aux fabricants et aux distributeurs et près de 78,5 % à l'État. Ce dernier a ainsi perçu 14 milliards d'euros de taxes (TVA comprise) en 2012, soit 1,8 % de plus que l'année précédente [145].

Parmi les pays européens, la France occupe une position médiane au regard de la taxation des cigarettes : elle se place derrière la Grèce, les Pays-Bas et plusieurs pays d'Europe de l'Est (Hongrie, Pologne, Estonie, etc.), le Royaume-Uni ayant le plus fort niveau de taxation (89 %) [95]. Toutefois, les cigarettes vendues en France sont parmi les plus chères d'Europe, après celles disponibles au Royaume-Uni et en Irlande (respectivement 9,31 euros et 9,10 euros pour un paquet de Marlboro en juillet 2012) [144].

### **DES ACHATS HORS RÉSEAU BURALISTE ASSEZ FRÉQUENTS**

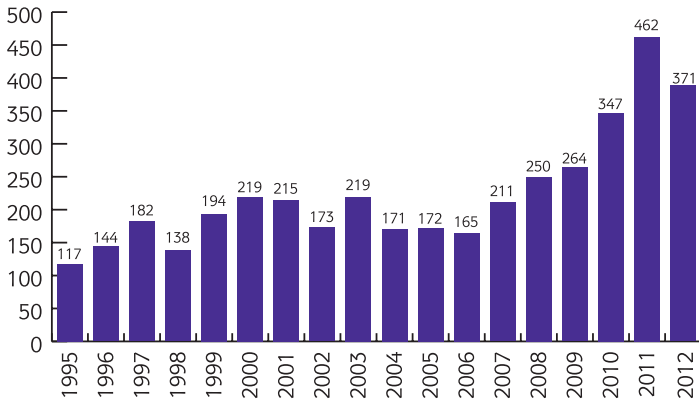
À la suite des fortes hausses de prix en 2003-2004, les achats hors réseau buraliste se sont développés : depuis cette période, 20 % des cigarettes consommées par les fumeurs français proviendraient d'un autre canal d'approvisionnement que les bureaux de tabac. Plus précisément, pour la période 2004-2007, les achats transfrontaliers de cigarettes sont estimés à près de 11 000 t chaque année, soit 15 % de la consommation. Les achats en *duty-free*, par Internet et en contrebande (y compris la contrefaçon) compteraient ainsi pour 5 % à 6 % de la consommation française de cigarettes, soit un peu moins de 4 000 t [150].

### **DES SAISIES EN HAUSSE**

En 2011, les services des Douanes ont saisi 462 t de tabac au cours de 13 258 constatations, soit une valeur marchande de 109 millions d'euros [85]. Les saisies de tabac opérées via le fret express et postal ont atteint 36 t : il s'agit d'un canal de saisie de plus en plus fréquent avec le développement des achats sur Internet. En 2012, les saisies de tabac s'élèvent à 371 t [84], une baisse de 19,7 % par rapport à 2011, qui avait été une année exceptionnelle : les quantités interceptées

avaient augmenté d'un tiers avec seulement 4 % d'opérations supplémentaires. Cette hausse, qui s'inscrivait dans la tendance observée depuis 2007, était le résultat d'une volonté explicite du ministère du Budget d'accroître de 15 % les saisies opérées par les services douaniers par rapport à 2010, suite aux estimations concordantes rendues publiques de 20 % d'achats hors du réseau buraliste. Pour l'année 2012, aucun objectif chiffré n'a été demandé publiquement aux services des Douanes de la part de leur tutelle, mais le niveau atteint est le deuxième plus haut jamais enregistré.

Graphique 2 - Saisies de tabac (en tonnes) par les services des Douanes, 1995-2012



Source : Saisies de tabac (DGDDI)

### Repères méthodologiques

Saisies de tabac ; Tableau de bord mensuel tabac.

## 7.3 Le marché des drogues illicites

Michel Gandilhon

La France, compte tenu de sa position géographique au cœur de l'Europe occidentale, est une zone de transit pour les principales substances illicites (cannabis, cocaïne, héroïne, drogues de synthèse) produites dans le monde. Elle est aussi, comme beaucoup de pays développés où la population dispose d'un pouvoir d'achat élevé, une aire de consommation importante qui en fait un marché stratégique pour les trafiquants. Ces phénomènes se traduisent par un nombre de saisies de drogues illicites en augmentation ces dix dernières années, indicateur qui reflète non seulement l'activité des services répressifs (police, douanes, gendarmerie), mais aussi la diffusion des substances illicites sur le territoire. À cet égard, l'année 2010, avec près de 130 000 saisies réalisées, a marqué un niveau sans précédent.

### *UN MARCHÉ DU CANNABIS EN TRANSFORMATION*

Le cannabis, que ce soit sous sa forme de résine ou d'herbe, est le premier produit stupéfiant consommé en France dans un contexte où l'offre est extrêmement dynamique. La valeur du marché national du cannabis (résine et herbe), selon des données remontant à 2007, est estimée à 832 millions d'euros [28]. En 2012, selon des données encore provisoires, les saisies de résine de cannabis atteignent 49,5 t (tableau 1) et confirment le mouvement de baisse amorcé ces dernières années, notamment depuis le pic atteint en 2004 avec plus d'une centaine de tonnes. Cette diminution des saisies s'expliquerait, si l'on croit les statistiques de l'ONU DC, par la chute de la production de résine au Maroc (voir encadré ci-dessous) et par la réactivité des trafiquants face aux services répressifs (douanes, police et gendarmerie). Ceux-ci tendent

**Tableau 1 - Quantités annuelles de drogues saisies en France entre 2006 et 2012 (en kg).**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012 <sup>p</sup>
Résine de cannabis	67 891	34 182	71 075	56 073	52 795	55 641	49 500
Herbe de cannabis	3 773	3 047	3 422	3 495	4 564	5 450	2 500
Graines de cannabis	57	51	30	45	22	ND	ND
Héroïne	1 051	1 035	1 117	970	1 087	883	615
Cocaïne	10 166	6 578	8 214	5 211	4 125	10 834	5 600
Crack	8	6	12	12	14	13	ND
Amphétamines	77	307	109	564	176	601	ND
Ecstasy (milliers de comprimés)	1 488 919	1 359 912	342 923	106 597	663 595	1 510 500	157 000
LSD (buvards)	5 589	13 107	90 021	10 209	28 411	ND	ND
Kétamine	5	2	65	3	14	ND	ND

p : données provisoires  
Source : OSIRIS (OCRTIS)

en effet à disperser leurs lieux de stockage et à multiplier le nombre de convois moins chargés en produit.

Les quantités d'herbe saisies, après une progression ininterrompue depuis 2006, sont elles aussi en diminution (- 54 %) par rapport à l'année 2011 [178].

### Une offre très structurée

L'offre de résine de cannabis en France s'est largement structurée depuis le début des années 1980 et assure une disponibilité certaine de ce produit, en dépit des aléas qui peuvent survenir ponctuellement sur certains marchés locaux. En 2007, entre 65 000 et 140 000 personnes étaient investies aux différents niveaux de l'offre (tableau 2) [28]. Ce phénomène est bien sûr favorisé par la proximité géographique du Maroc et de l'Espagne, principale porte d'entrée de cette substance en Europe. En France, les réseaux du trafic international et local de résine de cannabis se présentent de la manière suivante :

- des grossistes implantés dans le sud de l'Espagne ou au Maroc capables d'importer par tonnes de la résine de cannabis du Maroc [108] ;

- des intermédiaires (semi-grossistes) qui acheminent le produit en provenance d'Espagne ou des Pays-Bas. Ce sont des groupes très structurés qui importent aussi d'autres produits illicites (cocaïne, héroïne), même si la spécialisation monoproduit demeure plutôt la règle ;
- des trafiquants locaux situés à la tête de réseaux de revendeurs chargés d'écouler les produits sur un territoire donné.

### Une augmentation régulière de l'offre d'herbe de cannabis

Depuis la fin des années 2000, on assiste à un engouement croissant des usagers pour l'herbe, alors que le nombre de cannabiculteurs, occasionnels ou permanents, est estimé en 2010 entre 80 000 et 200 000 personnes en France [12] et que la production domestique d'herbe est en plein essor (autour d'une trentaine de tonnes) [25].

Ce phénomène est lié à plusieurs facteurs. D'une part, le développement d'une vogue pour les produits dits « biologiques », supposés être

#### L'OFFRE INTERNATIONALE DE CANNABIS

---

L'essentiel de la résine de cannabis consommée en France provient du Maroc, tandis que l'herbe est importée en grande partie du nord de l'Europe (Belgique et Pays-Bas) et dans une moindre mesure d'Afrique subsaharienne. Le Maroc est le deuxième producteur mondial de résine de cannabis (760 t), derrière l'Afghanistan, dont la production est estimée entre 1 200 et 3 700 t [228]. L'Espagne est la principale porte d'entrée de la résine de cannabis marocaine, devant les Pays-Bas et la Belgique, qui constituent les deux autres pays de stockage et de redistribution secondaire en Europe [90, 91]. La géopolitique européenne du cannabis apparaît toutefois en pleine mutation avec l'émergence de l'Europe comme zone de production d'herbe,

dans un contexte où le rôle majeur du Maroc serait en déclin. Deux éléments peuvent expliquer cette évolution. L'investissement de l'État marocain dans la politique d'éradication des cultures semble, en effet, porter ses fruits. Ainsi, entre 2005 et 2010, la production aurait diminué de près de 30 %. Dans le même temps, la résine marocaine est de plus en plus concurrencée par celle en provenance d'Afghanistan et par l'herbe produite directement et à une échelle toujours plus massive sur le Vieux Continent, que ce soit en *indoor* ou en *outdoor* [91]. En 2010, pour la première fois en Europe, le nombre de saisies d'herbe (382 000) a dépassé celles de résine (358 000), même si en volume la résine demeure encore largement majoritaire [178].

---

de meilleure qualité, et, d'autre part, la volonté de nombreux usagers d'échapper aux contacts avec les revendeurs et les services répressifs [37]. Si la production d'herbe en France est dominée par de petits producteurs exerçant leur activité dans le cadre de culture dite de « placard », depuis 2007, les services en charge de la répression du trafic illicite de stupéfiants démantèlent aussi de véritables usines de production (*cannabis factories*), comptant plusieurs centaines de plants et susceptibles d'engendrer un chiffre d'affaires important [230]. Autre phénomène notable, le développement de coopératives de production d'herbe de cannabis, les cannabis social clubs, inspirées du modèle espagnol, reposant sur l'association de petits producteurs soucieux de mutualiser leurs ressources et d'éviter le recours à l'économie parallèle des « cités ». En 2012, une association, du type loi de 1901, visant à fédérer les producteurs à l'échelle nationale a été créée [70].

Tableau 2 - Estimation des chiffres d'affaires des dealers de cannabis

	Effectif	Volume annuel distribué	Nombre de clients	Chiffre d'affaires annuel
Semi-grossiste	De 689 à 1 504	De 132 kg à 308 kg	Une dizaine	De 253 000 à 552 000 € <b>Blanchiment</b>
Intermédiaire A	De 6 000 à 13 000	De 16 kg à 35 kg	Une dizaine	De 35 000 à 76 000 € <b>Blanchiment</b>
Intermédiaire B et dealer final	De 58 000 à 127 000	Autour de 3,5 kg	Entre 3 et 8	De 4 500 à 10 000 €

Source : d'après Ben Lakhdar [24]

Tableau 3 - Prix médians (en euros) de détail, semi-gros et gros du gramme de cannabis, de cocaïne, d'héroïne en 2011

	Détail	Semi-gros	Gros
Herbe de cannabis	7,5	4	3
Résine de cannabis	5	3	2
Cocaïne	60	35	30
Héroïne	35	15	10,5
Ecstasy (comprimé)	6	2,5	3

Source : Baromètre prix (OCRTIS)

En 2011 et 2012, plusieurs démantèlements de grosses installations ont mis en évidence l'implication d'organisations vietnamiennes dont on sait qu'elles sont très investies, en Grande-Bretagne notamment, dans la production de cannabis en « intérieur » (indoor) [78]. Ce phénomène, relativement récent en France, traduit l'implication du crime organisé dans ce secteur et son intérêt pour un marché en pleine croissance [230].

## LA COCAÏNE, UN MARCHÉ EN AUGMENTATION

La cocaïne constitue, après le cannabis, le deuxième marché de drogues illicites et son chiffre d'affaires serait d'un niveau équivalent (autour de 900 millions d'euros en 2011), pour un nombre de consommateurs bien moindre et une consommation intérieure évaluée à une quinzaine de tonnes [27].

Avant de marquer un net recul en 2012, avec moins de 6 t, les saisies de cocaïne en France avaient en 2011 atteint le cap symbolique des 10 t, dépassant le record de 2006. Même si ce niveau exceptionnel était dû notamment à de grosses saisies maritimes réalisées dans les Antilles, il témoigne du dynamisme de l'offre de cocaïne. Alors que, dans les années 1990, la moyenne des saisies sur le territoire français se situait dans des valeurs tournant autour de la tonne, depuis le début des années 2000, cette moyenne dépasse les 5 t [178].

### Une offre diversifiée

En France, aujourd'hui, l'offre de cocaïne est structurée autour de trois grands types de réseaux [104] :

- des réseaux liés au grand banditisme français et étranger spécialisés en général dans la vente en gros du produit ;
- des réseaux dits de « cité » implantés dans les quartiers périphériques des grandes métropoles, investis soit dans la vente en gros soit dans celle de détail ;
- des réseaux d'usagers-revendeurs plus ou moins professionnalisés.

Comme pour la résine de cannabis, les importateurs de cocaïne sur le territoire français s'approvisionnent majoritairement auprès de grossistes installés dans le sud de l'Espagne, principale porte d'entrée de la cocaïne produite en Amérique latine (voir encadré ci-après). Toutefois, la Belgique et les Pays-Bas sont également deux zones principales de stockage du produit et permettent à de multiples micro-réseaux d'usagers-revendeurs de s'approvisionner à moindre coût tout en assurant la diffusion de la cocaïne dans des milieux sociaux extrêmement diversifiés [103].



La production de cocaïne est circonscrite à l'Amérique latine, notamment dans les trois pays andins : Colombie, Pérou, Bolivie. En 2008, la production totale est estimée à 865 t [228]. Depuis le début des années 1990, le commerce et l'usage de la cocaïne se sont largement mondialisés. En effet, face au rétrécissement du marché aux États-Unis, les trafiquants sud-américains ont réorienté le trafic de cocaïne en direction de l'Europe, laquelle est en train de rattraper les États-Unis pour l'importance monétaire du marché. Ce dernier est en effet estimé à

33 milliards de dollars, contre 37 milliards pour les États-Unis. Le trafic de cocaïne vers l'Europe emprunte trois grandes routes. La route dite du nord, qui part des Caraïbes via l'archipel des Açores pour atteindre les grands ports du nord de l'Europe comme Rotterdam et Anvers ; celle dite du centre, qui part du Venezuela et passe par le Cap-Vert, Madère et les Canaries, et enfin la route africaine, qui est apparue, notamment dans l'ouest du continent, au début des années 2000 [51, 52].

### Le crack, un marché limité et localisé

En France métropolitaine, contrairement à la situation qui prévaut en Guyane, en Martinique ou en Guadeloupe, l'usage de cocaïne basée, sous l'appellation « crack », est marginal dans la population générale et circonscrit géographiquement (dans le nord de Paris et sa proche banlieue) et socialement avec des usagers précarisés.

Si, il y a encore quelques années, ce marché était tenu majoritairement par de petits réseaux de revendeurs issus le plus souvent d'Afrique de l'Ouest – les modous – et fabriquant eux-mêmes le produit, il semble que cette configuration se transforme avec l'émergence de nouveaux dealers, plus jeunes, et issus de l'univers des quartiers défavorisés [37].

### UN MARCHÉ DE L'HÉROÏNE PERSISTANT

En France, l'héroïne est disponible sous deux formes chimiques : la forme chlorhydrate, dite blanche, et la forme base, dite brune. La première demeure minoritaire sur les marchés parallèles et ne circule que dans des milieux bien spécifiques, comme certains secteurs de l'immigration asiatique, chinoise en particulier, et des usagers insérés de la région parisienne. En revanche, la forme base est dominante et représente la quasi-totalité

des saisies réalisées par les services répressifs. Alors que les saisies étaient tombées à leur plus bas niveau historique (200 kg en 1999), notamment à la suite de l'introduction des traitements de substitution aux opiacés dans la seconde moitié des années 1990, le marché connaît un regain d'activité et les saisies tournent autour de la tonne depuis 2006 [107]. En 2012, avec 615 kg, les saisies d'héroïne sont en forte baisse par rapport aux années antérieures, mais demeurent relativement élevées au regard de la situation qui prévalait au début des années 2000.

La disponibilité de l'héroïne en France est favorisée par la présence d'organisations criminelles, turques et albanaises en particulier, qui importent l'héroïne afghane (voir encadré) via la route des Balkans. Cette importation se réalise selon deux grandes modalités : une première où l'héroïne est directement réceptionnée sur le territoire français, notamment dans l'Est et la région Rhône-Alpes, et une seconde, indirecte, par l'implantation de stocks d'héroïne destinée au marché hexagonal dans des pays frontaliers comme la Belgique, les Pays-Bas ou l'Allemagne. Là, l'héroïne est vendue en demi-gros ou en gros (de 10 000 à 15 000 euros le kilo) [178] à des réseaux de détaillants. À côté de ces réseaux qui relèvent du crime organisé existent des filières, qualifiées par les services répressifs de secondaires, à savoir des petites structures composées pour la plupart d'usagers-revendeurs qui s'approvisionnent selon leur enracinement géographique en Espagne, aux Pays-Bas ou en Belgique. Tous ces facteurs contribuent au caractère diffus de la présence de l'héroïne sur le territoire français.

### L'OFFRE INTERNATIONALE D'HÉROÏNE

---

Près de 90 % de l'héroïne saisie en France provient d'Afghanistan. Ce pays, selon des données produites par l'ONUDC, est le premier producteur d'opium et occupe le même rang pour l'héroïne, avec 370 t en 2008. Des centres de transformation de l'opium existent également au Pakistan et surtout en Turquie, laquelle constitue la première étape de la route dite des Balkans où transiteraient près de 80 % de l'héroïne destinée à l'Europe occi-

dentale. D'autres routes, moins importantes, sont identifiées via la Russie et l'Europe du Nord. Au sein de l'Union européenne, les Pays-Bas et, dans une moindre mesure, la Belgique sont les deux zones principales de stockage et de redistribution de l'héroïne.

Une autre partie de l'héroïne, l'héroïne blanche, provient de l'Asie du Sud-Ouest, à savoir la Birmanie (Union du Myanmar), la Thaïlande et le Laos.

---

## **BOULEVERSEMENTS DU MARCHÉ DES DROGUES DE SYNTHÈSE**

Le marché des drogues de synthèse, dominé jusqu'à aujourd'hui par des produits « traditionnels » comme la MDMA, le LSD ou les amphétamines, est en plein bouleversement avec l'émergence de nouveaux produits de synthèse (NPS), qui circulent notamment par le vecteur Internet (voir chapitre 9.8).

Cependant, c'est le marché de la MDMA qui demeure le plus important, compte tenu des niveaux d'usage en population générale. Ce marché connaît lui-même des transformations entre les différentes galéniques, puisque la MDMA en forme poudre, voire cristal, est de plus en plus recherchée par certaines franges d'usagers au détriment du comprimé d'ecstasy, lequel connaît une certaine désaffection. Si l'année 2011 avait été marquée par des saisies extrêmement importantes, avec 1,5 million de comprimés d'ecstasy, un niveau proche de la fin des années 1990 et du début des années 2000, quand l'usage d'ecstasy était en plein essor en France, les saisies de l'année 2012 ont été divisées par 10 avec 157 000 comprimés. Ces chiffres, toutefois, sont à prendre avec précaution du fait du caractère très aléatoire des saisies. En outre, celles-ci ne sauraient constituer un reflet de l'état du marché intérieur hexagonal : la France étant un pays de transit, la majeure partie des comprimés interceptés sont destinés au Royaume-Uni et à l'Espagne.

### **L'OFFRE SUR INTERNET**

---

Depuis le milieu des années 2000, l'offre de drogues par Internet s'est beaucoup développée en Europe (voir chapitre 9.8). Si ce vecteur est surtout évoqué à propos de la circulation des NPS, il serait erroné de penser que ce mode de circulation ne concerne que ces nouvelles substances.

La vente en ligne concerne un spectre extrêmement large de produits. Les premiers concernés sont les substances naturelles, qu'il s'agisse de

graines à cultiver, plantes ou champignons [206].

D'autres drogues illicites sont également disponibles par Internet : LSD, ecstasy, GHB ou opiacés. Plus de 200 produits psychoactifs, outre les NPS, seraient ainsi diffusés par 693 boutiques en ligne, installées pour la plupart au Royaume-Uni et aux Pays-Bas [87, 149].

Les services répressifs notent par ailleurs un désintérêt des organisations criminelles françaises pour le comprimé d'ecstasy. Ainsi, l'essentiel de l'approvisionnement du marché français est le fait de microstructures qui se fournissent à l'étranger, notamment dans les grands pays producteurs (Allemagne, Pays-Bas, Belgique), et plus rarement de filières animées par des Européens de l'Est installés dans l'Hexagone.

S'agissant des hallucinogènes synthétiques comme le LSD, la kétamine ou le GHB, il ne semble pas que l'offre relève de structures professionnalisées, mais plutôt de micro-réseaux plus ou moins artisanaux se procurant les substances soit par le biais du vecteur Internet, soit au gré de voyages à l'étranger.

### L'OFFRE INTERNATIONALE DE DROGUES DE SYNTHÈSE

---

Les amphétaminiques et les hallucinogènes de synthèse sont largement fabriqués en Europe. Par ordre d'importance, les principaux producteurs sont les Pays-Bas, la Belgique, la Pologne, la Bulgarie, la Turquie et l'Estonie. La République tchèque s'est, quant à elle, spécialisée dans la production de méthamphétamine. Celle-ci est destinée à alimenter son

marché intérieur, à l'image de ce qui se passe dans d'autres pays comme les États-Unis. Cependant, depuis quelques années, la production de méthamphétamine se développe dans d'autres pays européens (Allemagne, Lituanie, Pays-Bas), où un nombre croissant de petites structures de production (*kitchen laboratories*) sont démantelées.

---

#### Repères méthodologiques

Baromètre prix OCRTIS ; Baromètre santé ; OSIRIS ; TREND.